



Bourse *Didier Ferrier* pour un Master en Droit en France



Il existe des enseignants dont la passion dépasse les frontières, et dont l’empreinte traverse les générations. Le Professeur Didier Ferrier incarnait parfaitement cette figure et a laissé une empreinte durable dans le cœur et l’esprit de ceux qu’il a formés. Grand professeur de droit, il a consacré sa vie à explorer les arcanes du droit de la distribution et du droit des affaires, qu’il enseignait avec ferveur à la faculté de droit de l’Université de Montpellier.

Auteur de plusieurs ouvrages devenus des références en droit économique, Didier Ferrier était aussi un homme de réflexion constante, publiant des dizaines d’articles et animant la chronique Distribution dans la revue Concurrences.

Néanmoins, son influence ne s’arrêtait pas aux amphithéâtres de sa ville. Le Professeur Didier Ferrier dirigeait le Master Recherche en Droit des Contrats d’Affaires, intervenait au CEIPI à Strasbourg et voyageait régulièrement pour partager son savoir, de Varsovie à Turin, en passant par le Caire, où il marqua profondément l’École de Droit de la Sorbonne au Caire-IDAï de son exigence bienveillante et de son regard visionnaire.

Tout au long de sa carrière, le Professeur Didier Ferrier a su tendre la main à de nombreux juristes égyptiens, leur ouvrant les portes d’un avenir qu’ils n’osaient parfois pas envisager. Grâce à son engagement constant, et l’affection qu’il portait à ses anciens étudiants égyptiens, plusieurs d’entre eux ont été accueillis dans des parcours de master ou de doctorat, sous sa direction, leur permettant d’atteindre une excellence professionnelle en Égypte comme à l’international. Il a su ouvrir la voie à toute une génération de juristes, les guidant dans leurs choix et les soutenant dans leurs doutes. Son influence déterminante a changé des vies, permettant à ces juristes égyptiens de porter à leur tour les valeurs d’exigence qu’il incarnait.

Dans cette dynamique, l’École de Droit de la Sorbonne au Caire-IDAï occupe une place singulière. Véritable passerelle entre deux cultures juridiques, elle a permis à des générations d’étudiants d’accéder à une formation d’excellence en Égypte et à l’international, reconnue bien au-delà des frontières. À travers elle, l’esprit de transmission cher au Professeur Didier Ferrier continue de vivre.

Pour honorer son héritage et prolonger son engagement auprès des jeunes juristes, en geste de reconnaissance de la part du cabinet Alliance Law Egypt ainsi que ses fondateurs et avocats, la bourse Didier Ferrier, offerte aux étudiants égyptiens de l’École de Droit de la Sorbonne au Caire pour un Master en Droit en France, porte aujourd’hui son nom. Elle a été pensée comme un double hommage à l’excellence des étudiants de l’École de Droit de la Sorbonne au Caire et à la mémoire d’un homme dont la rigueur intellectuelle et l’humanité continuent d’inspirer tous ceux qui croisent ses écrits ou qui, un jour, ont eu la chance de croiser son chemin.

Détails de la Bourse

➤ 1.1 Critères d'Éligibilité:

- Les candidats doivent être des étudiants en droit de l'École de Droit de la Sorbonne au Caire, Égypte et être de nationalité égyptienne.
- Poursuivre un master 2 en droit en France au sein d'un établissement public d'enseignement supérieur.
- Admis par un master 2 de droit en France au sein d'un établissement public d'enseignement supérieur.
- Ne pas être bénéficiaire d'une autre bourse, quelle qu'en soit la source et le montant.

➤ 1.2 Montant de la Bourse:

La bourse offre un montant et des avantages équivalents et pleinement alignés sur ceux de la bourse Eiffel:

- les frais de scolarité du programme de Master 2 (sur justificatif);-
- allocation mensuelle pour les frais de subsistance;
- les billets d'avion en classe économique (aller / retour) (sur justificatif) ;
- les frais de visa (sur justificatif).
- La recherche et les frais de logement doivent être assurés / pris en charge par le boursier.

➤ 1.3 Durée du Financement:

Une durée de 10 mois maximum de septembre à juin.

➤ 1.4 Processus de Candidature et pièces à fournir :

- Soumission d'un formulaire de candidature en ligne puis audition des candidat(e)s pré-sélectionné(e)s par un jury composé de membre du cabinet Alliance Law et de l'École de droit de la Sorbonne au Caire.
- Un projet professionnel décrivant les objectifs de carrière et les raisons de poursuivre un Master en France.
- Transcriptions académiques / les relevés de notes.
- Un CV
- Les candidatures doivent être envoyées par email à l'adresse "diridai@univ-paris1.fr" avec l'objet : "Bourse Didier Ferrier"

➤ 1.5 Critères de Sélection:

- Excellence académique.
- Qualité du projet professionnel.
- Performance lors de l'entretien.
- Engagements dans des activités juridiques et communautaires.

➤ 1.6 Date Limite:

- Les candidatures se clôturent le 10 Juin à 23h59
- Les auditions auront lieu à partir du 14 Juin.



Termes et Conditions Applicables Après Réception de la Bourse (Convention de bourse soumise au droit Égyptien)

➤ 1.1 Engagement Académique :

- Le boursier doit s'inscrire et suivre le programme de Master 2 en Droit en France au sein d'un établissement public d'enseignement supérieur dans l'année suivant la validation de son master 1 au sein de l'École de droit de la Sorbonne au Caire.
- Le boursier doit suivre le programme jusqu'à l'obtention du diplôme de master.
- L'Ecole de Droit de la Sorbonne au Caire a le droit de demander, à tout moment, au titulaire de la bourse ou aux responsables du Master 2, des justificatifs sur le bon déroulement de la formation.

➤ 1.2 Utilisation des Fonds:

Les fonds de la bourse doivent être utilisés exclusivement pour les frais de scolarité et les dépenses liées à la vie étudiante. Toute utilisation inappropriée peut entraîner des sanctions, allant jusqu'à la suspension du versement de la bourse et à la restitution des fonds déjà perçus.

➤ 1.3 Communication:

Le boursier doit informer le comité de la bourse – le cabinet Alliance Law et l'École de droit de la Sorbonne au Caire- IDAI de tout changement de situation académique, personnelle ou professionnelle qui pourrait impacter son statut.

➤ 1.4 Confidentialité et Droit d'Utilisation:

- Le boursier consent à ce que son nom, témoignage et image soient utilisés à des fins promotionnelles par le comité de la bourse (le cabinet Alliance Law et l'École de droit de la Sorbonne au Caire-IDAI).
- Le boursier s'engage à participer aux événements de promotion et de communication relatifs à la bourse.

➤ 1.5 Conditions de Résiliation:

La bourse peut être résiliée si le boursier ne respecte pas ces termes et conditions, entraînant un remboursement intégral ou partiel selon les circonstances.

➤ 1.6 Responsabilité Personnelle:

Le boursier est responsable de son comportement et de ses actions durant son séjour en France. Toute conduite inappropriée - y compris les engagement politiques inappropriés - peut entraîner la suspension voire la résiliation de la bourse.

➤ 1.7 Obligation de Retour:

À l'issue de la validation de son master, le boursier s'engage à retourner travailler au cabinet Alliance Law pour une durée de vingt-quatre (24) mois.

➤ 1.8 Obligation de Stage:

Le boursier s'engage à effectuer un stage au sein du cabinet Alliance Law durant le mois de Juillet 2026.

Cas de Remboursement de la Bourse

- Les bénéficiaires de la bourse devront rembourser intégralement ou partiellement le montant de la bourse dans les situations suivantes:
 - **1.1 Non-Obtention du Diplôme:**
Si le boursier ne réussit pas à obtenir son diplôme de premier cycle en droit dans le délai imparti.
 - **1.2 Abandon du Programme:**
Si le boursier abandonne le programme de Master en Droit en France sans raison valable.
 - **1.3 Performance Académique Insuffisante:**
Engagement manifestement insuffisant au programme du master en question.
 - **1.4 Utilisation Inappropriée des Fonds:**
Si les fonds de la bourse sont utilisés à des fins autres que celles spécifiées (frais de scolarité et dépenses liées à la vie étudiante).
 - **1.5 Violation des Termes et Conditions:**
Si le boursier ne respecte pas les termes et conditions du programme, y compris les exigences de rapport et de conduite.
 - **1.6 Faux Documents ou Informations:**
Si le boursier présente des documents ou des informations fausses lors de la candidature ou durant le programme.